



www.inpi.fr



contact@inpi.fr



INPI Direct : 0 820 210 211 (0,09 € TTC/mn)



À Paris et en région : liste et adresses  
sur www.inpi.fr ou INPI Direct

# Se former à la propriété industrielle



## Formaliser/évaluer le savoir faire et les connaissances antérieures

# Informations pratiques

## INSCRIPTIONS

Merci d'envoyer **votre bulletin de préinscription, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de la formation souhaitée**, à l'adresse suivante : **INPI - Ingénierie de formation - Inscriptions** - 97, boulevard Carnot - 59040 LILLE Cedex ou **par fax** au 03 28 36 33 29. Vous pouvez également télécharger le bulletin de préinscription sur le site [www.inpi.fr](http://www.inpi.fr), rubrique "Connaître la PI/Formations en PI/Formation professionnelle/Formation professionnelle continue".

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les prix des formations sont nets car l'INPI est un établissement public non assujéti à la TVA. Les paiements sont à effectuer à réception de la facture, dans un délai de 45 jours, selon la modalité choisie :

- **par chèque**, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI,
- **par virement bancaire**, sur le compte :  
RECETTE GÉNÉRALE DES FINANCES  
Compte n° 00001000008  
Code banque 10071  
Code guichet 75000
- **par prélèvement sur votre compte client INPI.**

La convention de formation vous invitera à préciser la modalité de paiement retenue ainsi que la prise en charge éventuelle par un Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

## ANNULATION

En cas d'annulation d'un stage sur l'initiative de l'INPI, les sommes éventuellement versées sont restituées intégralement, s'il s'agit d'une annulation complète, ou au *pro rata temporis*, s'il s'agit d'une annulation partielle.

## DÉSISTEMENT

Tout désistement sur l'initiative du stagiaire ou de son employeur doit être signifié par écrit au plus tard **trois jours** avant la date de la formation choisie, **trente jours** pour les certificats. Au-delà de ce délai, un montant égal à 30 % des frais pédagogiques restera dû à l'INPI.

## INTERVENANTS/PROGRAMMES/SESSIONS

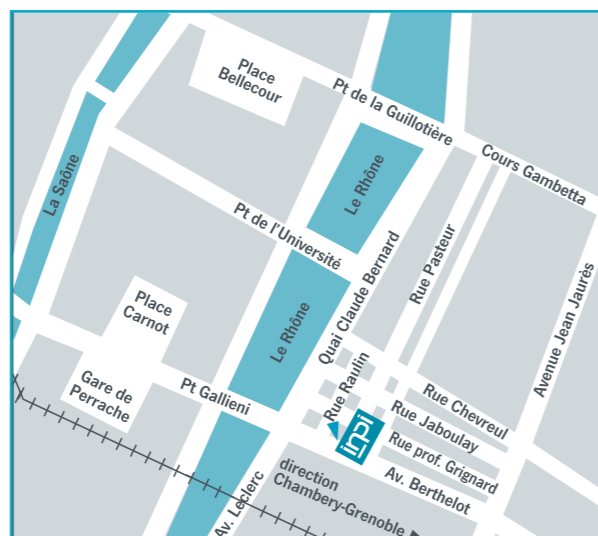
En cas de nécessité, l'INPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants cités et d'apporter les modifications utiles aux programmes. Des sessions peuvent ainsi être ajoutées, annulées ou déplacées.

## ADRESSE, ACCÈS ET HORAIRES

**Adresse :**  
INPI Lyon  
43, rue Raulin  
69364 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 37 27 11 31

**Horaires :**  
1<sup>ère</sup> journée 9 h 30 – 18 h  
Accueil à partir de 9 h 15  
Jour(s) suivant(s) : 9 h – 17 h 30  
Accueil à partir de 8 h 45

**Déjeuner inclus.**



# Stages thématiques

## FORMALISER / ÉVALUER LE SAVOIR-FAIRE ET LES CONNAISSANCES ANTÉRIEURES

### NIVEAU

1 2 3  
niveau niveau niveau

### DURÉE

1 jour

### LIEUX ET DATES

Lyon :  
14/10/10

### FRAIS PÉDAGOGIQUES

250 €/personne

### RENSEIGNEMENTS

Françoise Chauvin  
• Tél. : 01 53 04 55 76  
• Fax : 01 53 04 52 52  
• Mél. : [fchauvin@inpi.fr](mailto:fchauvin@inpi.fr)



### PUBLICS CONCERNÉS

Acteurs de la vie économique et de la recherche.



### OBJECTIFS

Analyser le contexte existant avant la mise en œuvre de travaux collaboratifs.



### INTERVENANTS

- Coordonnateurs de projets collaboratifs.
- Responsables de valorisation.



### PÉDAGOGIE

- Exposés.
- Présentation de cas exemples.
- Échanges à partir des préoccupations des participants.
- Documentation et supports pédagogiques remis aux participants.



### PRÉ-REQUIS

Il est souhaitable de maîtriser les bases du droit de la propriété intellectuelle et plus particulièrement du droit des brevets ainsi que les bases du droit des contrats.



### STAGE COMPLÉMENTAIRE

APRÈS

- Valoriser l'innovation au sein des pôles de compétitivité.



### CONTENU

- **Dresser l'état des lieux du capital intellectuel :**
  - le capital humain
  - les biens intellectuels
  - la propriété intellectuelle.
- **Les outils de la propriété intellectuelle : droit d'auteur, brevet, marque, dessins et modèles.**
- **Anticiper les conflits : élaborer une stratégie de protection du capital intellectuel :**
  - formaliser ses connaissances et savoir-faire
  - mettre en œuvre la protection matérielle
  - mettre en œuvre la protection juridique.
- **Contracter des partenariats :**
  - préparer une négociation
  - préserver les droits antérieurs au contrat
  - les enjeux et les pièges à éviter en matière de contrat de confidentialité
  - utiliser les compétences des partenaires de l'innovation : pouvoirs publics, conseils, etc.
  - quelques bonnes pratiques.